

**Alliances Paysannes Innovantes et Territoriales pour Réussir
le Renouveau du milieu agricole # Happyterr# -**
Projet Réseau rural Inter régions Pays de la Loire - Bretagne - Nouvelle
Aquitaine - Normandie - Centre Val de Loire

Stage pratique pour la création d'activité en agriculture paysanne

Ou comment acquérir de l'expérience, en vue d'une installation

L'ARDEAR a mis en place un nouveau dispositif qui permet aux porteurs de projet de :

- se tester dans le milieu agricole ;
- d'acquérir de nouveaux savoir-faire et compétences ;
- de vérifier si leurs attentes correspondent à la réalité du métier ;
- de valider les modalités de démarrage de leur projet et la stratégie d'installation.

L'objectif est aussi de favoriser une agriculture vivante sur le territoire, en créant du lien entre les individus.



Plusieurs conditions sont à remplir :

- La durée ne peut pas excéder 2 mois ou 40 jours fractionnables (cette seconde option est intéressante pour suivre l'enchaînement de la saisonnalité des travaux).

En dessous de ce seuil, vous ne percevez ni salaire, ni rémunération, ni indemnité. L'organisme d'accueil n'a pas l'obligation de vous verser une gratification.

- Le porteur de projet doit fournir son attestation de responsabilité civile.
- Le paysan doit fournir son attestation de responsabilité civile et doit avoir déclaré au préalable à son assurance accueillir des stagiaires.

Pour mettre en place ce stage, un **rendez-vous individuel avec le porteur de projet est nécessaire** avec l'animateur de l'ARDEAR Normandie, afin de comprendre les modalités, de définir les objectifs pédagogiques et d'établir une convention de stage.

Si vous souhaitez faire un stage, contactez-nous.

ARDEAR Normandie

51 quai de Juillet - 14 000 CAEN

06.65.38.21.07 - ardear.normandie@gmail.com